Logo CFDT

[LA TRIBUNE] Les salaires à l'origine de plus de trois quarts des conflits dans les entreprises

La caisse de grève de la CFDT qui compense les pertes de revenus des salariés qui débraient est très sollicitée. Selon le syndicat dirigé par Laurent Berger, il y a eu autant de demandes en six mois cette année, que sur la totalité de 2021. En cause, les actions qui se multiplient dans les entreprises. Et alors que l'inflation dépasse les 5%, dans 75 % des cas , ces mouvements sociaux sont déclenchées à cause de revendications salariales.... De son côté, le patronat répète que tout va bien....

Qui a dit que la CFDT, syndicat dont l'ADN est le compromis, ne se mettait jamais en grève ? Depuis le début de l'année, ses adhérents n'hésitent pourtant pas à débrayer. *« Près d'un mouvement par jour, qui nécessite l'intervention de la caisse de grève »*, assure l'entourage de Laurent Berger, le chef de file de la centrale réformiste.

150 demandes à la caisse de grève de la CFDT depuis 6 mois

La CFDT est l'un des rares syndicats à avoir mis en place une caisse de grève : un fond abondé par une partie des cotisations de ses 600.000 adhérents. Outre se constituer un petit trésor de guerre - dont le montant est tenu secret -, son utilité est simple : aider les travailleurs grévistes à maintenir leurs revenus pendant les jours où ils ne sont pas payés. En grève, ils peuvent se voir verser, via cette caisse nationale, une indemnisation forfaitaire de 7,50 euros par heure. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande et justifier de 6 mois d'adhésion au moins. Cette caisse de grève est aussi un formidable poste d'observation de la conflictualité dans les entreprises. Et pour cause, cela permet de connaître les débrayages qui ont lieu un peu partout.

Trois quarts des revendications concernent les hausses de salaire

Leur motif est souvent mentionné. Et Laurent Berger ne cache pas sa surprise : *« Les travailleurs peuvent se mobiliser comme d'habitude pour sauver un site, éviter une restructuration, pour de meilleures conditions de travail.... mais là, c'est frappant, depuis quelques mois, c'est à 75 % pour des hausses de salaires »*.

Alors que l'inflation reste élevée - malgré le léger tassement enregistré en août, elle dépasse les 5% - les actifs se tournent souvent vers leurs employeurs pour qu'ils les aident à compenser la hausse des prix.

Des hausses deux fois moins que l'inflation en moyenne

Mais souvent les salaires augmentent moins vite que l'inflation. Deux enquêtes publiées ce mercredi 31 août par des cabinets privés - le cabinet de conseil en ressources humaines, LHH et le cabinet Deloitte - montrent en effet que, dans le privé, les hausses de rémunération se situent, en moyenne, plutôt entre 2,5 % et 3% cette année. Soit deux fois moins que la hausse du coût de la vie. Des enquêtes qui viennent confirmer les données publiées par la Dares, le service statistique du ministère du travail, qui, dans sa note du 12 août dernier, estimait à 3 % la progression sur un an de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. De quoi susciter des déceptions, et des tensions sociales, notamment dans les TPE/PME qui ne parviennent pas à suivre.

Réunis au Medef, à l'occasion des Universités d'été, les employeurs ne voient pas les choses de la même façon. La plupart assure que le nécessaire est fait. A les entendre, les patrons jouent le jeu, sont soucieux du pouvoir d'achat de leurs équipes, et tentent de compenser au mieux les pertes de niveau de vie, via des primes

ou des hausses de salaires.

Fanny Guinochet
laurent berger
Liens utiles
Les salaires à l'origine de plus de trois quarts des conflits dans les entrepri…